

REGLEMENT DU DUATHLON DU TURTLE BIKE

Tout engagement implique que chaque participant a pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses et conditions qui figurent ci-après.

1. **PRESENTATION DE L'ÉPREUVE.**

Le Duathlon du Turtle Bike d'Huchenneville est une compétition sportive combinant 2 différentes disciplines enchaînées comme suit :

- une course à pied de pleine nature,
- un cross country VTT,
- une course à pied de pleine nature.

La distance des boucles de course à pieds et de vtt varient selon le format auquel s'inscrivent les participants : (détails dans l'article 2 « **Formats proposés** »).

L'épreuve se déroule à partir du terrain de football de la commune d'Huchenneville et sur un circuit constitué de chemins, de sentiers forestiers et de faibles portions sur routes. Le parcours comporte quelques portions ascendantes et descendantes.

Cette compétition sportive se pratique en individuel ou en équipe de deux (un coureur à pied et un vététiste en relais avec changement dans le parc à vélos). Tout au long de l'épreuve, les engagés devront respecter les consignes de sécurité indiquées par les organisateurs et les signaleurs ainsi que le code de la route. Ils restent responsables de leurs actes.

Pour la sécurité des participants, des signaleurs sont prévus aux carrefours dangereux, les zones à risques seront signalées en amont et des secouristes titulaires du PSC1 seront présents. Les difficultés proposées restent modérées et accessibles aux personnes pratiquant régulièrement la course à pieds et le VTT mais les participants devront faire preuve de prudence et adapter leur allure et leurs efforts en fonction de leur maîtrise technique et de leurs aptitudes sportives.

2. **FORMATS PROPOSES.**

L'épreuve est déclinée en 4 formats :

- « **FORMAT JEUNES** » proposé aux 11 – 13 ans (nés entre 2005 et 2007), mode solo uniquement : 1 km course à pieds / 5 km VTT / 1 km course à pieds.
- « **FORMAT XS JEUNES** » (nés entre 2004 et 2002), mode solo: 2,5 km course à pieds / 10 km VTT / 2,5 km course à pieds.
- « **FORMAT XS DECOUVERTE** » (nés après 2002), mode solo : 2,5 km course à pieds / 10 km VTT / 2,5 km course à pieds.
- « **FORMAT S** », mode solo ou duo : 5 km course à pieds / 20 km VTT / 5 km course à pieds.

3. **INSCRIPTION.**

L'épreuve est ouverte aux sportifs licenciés (UFOLEP – FFTRI – FFC – FFA – FSGT...) ou non licenciés sans distinction de frais d'inscription.

L'inscription est possible en ligne sur le site <https://www.engage-sports.com> (liens directs sur la page Facebook <https://www.facebook.com/TURTLEBIKE80/> et sur le blog du club <http://turtlebike.canalblog.com/>).

Concernant les inscriptions « en solo » :

- Licenciés : la détention d'une licence adaptée au duathlon (FFTri, Ufolep épreuves combinées...) sera vérifiée en ligne lors de l'inscription.

- Non-licenciés : il sera demandé à l'inscription un certificat médical de moins d'un an attestant des aptitudes à la pratique d'un duathlon en compétition ou équivalent : VTT + course à pieds, triathlon, épreuves combinées multisports...

- Pour les mineurs, une licence adaptée ou un certificat médical (voir ci-dessus) et une autorisation parentale sont indispensables pour participer à l'épreuve.

Concernant les inscriptions « en duo » :

- Licenciés : la détention d'une licence adaptée au VTT (FFC, Ufolep VTT, FSGT VTT) pour le vététiste ou d'une licence de course à pieds (FFA, Ufolep) pour le coureur à pieds seront vérifiées en ligne lors de l'inscription.

- Non-licenciés : il sera demandé à l'inscription un certificat médical de moins d'un an attestant des aptitudes à la pratique de la course à pieds ou du VTT selon l'activité du relayeur.

- Pour les mineurs une autorisation parentale est indispensable pour participer à l'épreuve en plus de la licence ou du certificat médical.

Tout dossier incomplet ne pourra être validé et nécessitera la fourniture des pièces ou informations manquantes sous peine de se voir interdire de prendre le départ.

4. FRAIS D'INSCRIPTION.

Format Jeunes	Format XS	Format S solo	Format S duo
6 euros	8 euros	8 euros	10 uros par équipe

5. HORAIRES DE DEPART.

- 11h00. Retrait des plaques et dossards.

- 12h00. Départ de la course **FORMAT JEUNES.**

- 13h15 Départ des courses **FORMAT XS JEUNES** et **FORMAT XS DECOUVERTE**

- 15h30 Départ de la course **FORMAT S.**

6. MATERIEL PERSONNEL.

Le port du casque VTT à coque rigide est obligatoire pour les vététistes, la jugulaire devant être attachée sous peine de disqualification. Les vélos utilisés doivent être des VTT en bon état (freins efficaces...).

7. PARC A VELOS.

Le parc à vélos est uniquement réservé à la circulation des compétiteurs (repérés par leur dossard) qui s'y déplacent uniquement à **pieds**, les organisateurs s'engagent à favoriser la sécurité des sportifs dans cette zone de risques potentiels.

Les vététistes doivent tenir leur VTT à la main et attendre la sortie du parc pour monter sur leur selle sous peine de disqualification.

La plus grande vigilance est demandée à tous les participants pour ne pas empiéter sur les zones de circulation et ne pas mettre en péril la sécurité de chacun.

La zone de pointage des dossards et plaques à vélo doit être libre pour permettre l'arrivée des sportifs et le pointage (chronomètres).

8. DOSSARDS.

Les participants peuvent retirer les dossards à partir de 11h00.

Prévoir 4 épingles par sportif pour fixer le dossard.

Pour les équipes en « DUO », les relais se feront à pied dans une zone en amont du parc VTT, un témoin matérialisé par un témoin matériel de couleur sera alors échangé entre les 2 relayeurs. Les VTT seront placés dans le parc à vélo au niveau des emplacements numérotés.

Les plaques numérotées des vététistes sont fixées à l'avant du vélo au niveau du guidon tandis que les coureurs à pied épinglent leur dossard à l'avant de leur maillot pour en garantir la reconnaissance lors des pointages. Les concurrents individuels se munissent donc de ces deux moyens d'identification selon les mêmes principes. Des pointages seront réalisés sur le circuit. Toute sortie du circuit est éliminatoire. L'échange des roues est interdit. Le drafting est autorisé en VTT. Les dossards et plaques à doivent être retournés à la fin de l'épreuve en échange d'un ticket boisson.

9. CLASSEMENTS.

Tout concurrent abandonnant l'épreuve est tenu d'en avertir les organisateurs et de rendre le matériel l'identifiant (plaque à vélo et/ou dossard).

Les podiums et remises de récompenses auront lieu à l'issue de chaque course. Le podium du **FORMAT S** est prévu vers 19h.

La présence des coureurs récompensés sera obligatoire lors de la remise des récompenses.

Les podiums récompenseront les 3 premiers des catégories suivantes

- | | |
|--|------------------------------|
| - FORMAT JEUNES | - FORMAT S SOLO FEMME |
| - FORMAT XS JEUNES SOLO | - FORMAT S SOLO HOMME |
| - FORMAT XS DECOUVERTE SOLO FEMME | - FORMAT S DUO |
| - FORMAT XS DECOUVERTE SOLO HOMME | |

10. DROITS A L'IMAGE ET RESPECT DES DONNEES PERSONNELLES.

De par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Duathlon du Turtle Bike, sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée (notamment la presse locale, le blog et la page Facebook du club).

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'inscription et la communication des résultats sur notre site internet. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont exclusivement destinées au secrétariat de l'organisation.

Conformément au Règlement Général des Données Personnelles européen (RGPD, UE 2016 / 679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016), l'organisation s'engage à ne communiquer en aucun cas ces données à ses partenaires

11. SECURITE DES PARTICIPANTS ET DES EQUIPEMENTS - RESPONSABILITE.

L'organisation assurera au maximum la sécurité sur différents points du circuit (carrefours, descentes, ...). Néanmoins, le **respect du code de la route** et la convivialité avec les autres utilisateurs du circuit restent en vigueur. L'organisation décline toute responsabilité en cas de non-respect du règlement, non-respect du circuit, modification du fléchage par un tiers malintentionné, déficience physique, défaut de maîtrise du VTT, mauvaise appréciation, action d'un tiers, ou de tout autre événement pouvant porter préjudice au concurrent. Elle décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à un problème de santé du participant ou un défaut de son matériel, en cas d'accident provoqué par le non-

respect du code de la route et/ou des consignes de sécurité, en cas de vol, de dégradation ou de perte d'objets ou de matériel.

Le parc à vélo est surveillé au niveau de la sécurité sans que les organisateurs puissent garantir une surveillance totale du matériel. Il en est de même pour les locaux en accès libres.

Le duathlon pourra être modifié, voire annulé sans préavis par l'organisation notamment en cas de conditions météorologiques (ex : vent important, pluie diluvienne, orages...) ou toute autre cause ne permettant pas l'organisation de l'épreuve dans des conditions satisfaisantes.

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile d'organisateur, ce qui implique que chaque participant s'engage sur le couvert de sa propre assurance responsabilité civile et individuelle accident. L'assurance « responsabilité civile » souscrite ne prend effet que sur le parcours officiel et uniquement pendant la durée de la compétition pour les participants régulièrement inscrits. En aucun cas cette assurance ne couvre les accidents, les frais de soins et les dommages aux matériels. Chaque participant reste seul responsable des accidents dont il serait auteur ou victime. Il doit s'assurer auprès de son médecin traitant que son état de santé lui permet de participer à ce vétathlon et il certifie être en possession d'une licence valable et/ ou d'un certificat stipulant l'absence de contre - indication médicale à la pratique d'un duathlon ou du sport en compétition.

La participation en solo est recommandée aux sportifs entraînés, le duo est conseillé aux sportifs.
La durée de l'épreuve du FORMAT S varie entre 1h30 et 3h30 **avec un dénivelé important.**

Le concurrent certifie par son engagement avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve en connaissance de cause. Il décharge l'organisateur pour tout incident et accident pouvant survenir lors du vétathlon et déclare participer à l'épreuve sous son entière responsabilité et appréciation.

12. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT.

Le respect de la nature et de l'environnement sont des valeurs essentielles. Chaque participant devra respecter la nature et s'engage à n'abandonner aucun déchet (emballages, tubes de gel énergétique) ni matériel derrière lui (chambre à air...).

Tout contrevenant sera exclu du classement et tenu civilement responsable en cas de plainte.